

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le vingt cinq juin, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du dix huit juin dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, M. ISIDORE Philippe, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne, M. GIN William (arrivé au point ③ de l'ordre du jour).

Étaient excusés : Mme DEWALLE Laurence qui avait donné pouvoir à M. LEPRETRE Maxime, M. CHASSOT Christian qui avait donné pouvoir à M. LIEVENS Mathieu, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle qui avait donné pouvoir à Mme MAUROUARD Valérie, M. GIN William qui avait donné pouvoir à M. BARBARIN Olivier jusqu'au point ③.

Étaient absents : M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie.

M. AUZOU Jean-Paul est élu secrétaire de séance.

N°2024-62 Objet : Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 4 avril 2024.

L'ordre du jour était accompagné du projet du procès-verbal de la séance du Conseil Municipal en date du 4 avril 2024.

- Ayant pris connaissance de ce procès-verbal,

LE CONSEIL MUNICIPAL,
sur proposition de Monsieur le Maire,
approuve le procès-verbal de la séance du 4 avril 2024,
à l'unanimité des membres présents et représentés.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 26

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20240625-2024-62-DE
Date de télétransmission : 02/07/2024
Date de réception préfecture : 02/07/2024

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le vingt cinq juin, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du dix huit juin dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, M. ISIDORE Philippe, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne, M. GIN William (arrivé au point ③ de l'ordre du jour).

Étaient excusés : Mme DEWALLE Laurence qui avait donné pouvoir à M. LEPRETRE Maxime, M. CHASSOT Christian qui avait donné pouvoir à M. LIEVENS Mathieu, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle qui avait donné pouvoir à Mme MAUROUARD Valérie, M. GIN William qui avait donné pouvoir à M. BARBARIN Olivier jusqu'au point ③.

Étaient absents : M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie.

M. AUZOU Jean-Paul est élu secrétaire de séance.

N°2024-63 Objet : Budget Ville 2024 : Décision modificative n°1.

Depuis le Budget Primitif, certaines modifications sont intervenues dans les imputations ou de nouveaux besoins sont apparus.

Il convient donc de procéder à des ouvertures et à des transferts de crédits dont le détail a été transmis à tous les Conseillers Municipaux avec leur convocation.

- Vu le Budget Primitif 2024,
- Vu l'avis de la commission des finances en date du 20 juin 2024 ;
- Considérant que la décision modificative n°1 du budget ville 2024 a été transmise à tous les Conseillers Municipaux,

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Premier Adjoint au Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **De prévoir** les ouvertures et les transferts de crédits équilibrés en recettes et en dépenses à **122.320 Euros**, selon le document ci-joint :

- Section investissement : **82.320 Euros**
- Section de fonctionnement : **40.000 Euros**

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 26

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20240625-2024-63-DE
Date de télétransmission : 02/07/2024
Date de réception préfecture : 02/07/2024

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le vingt cinq juin, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du dix huit juin dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, M. ISIDORE Philippe, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne, M. GIN William (arrivé au point ③ de l'ordre du jour).

Étaient excusés : Mme DEWALLE Laurence qui avait donné pouvoir à M. LEPRETRE Maxime, M. CHASSOT Christian qui avait donné pouvoir à M. LIEVENS Mathieu, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle qui avait donné pouvoir à Mme MAUROUARD Valérie, M. GIN William qui avait donné pouvoir à M. BARBARIN Olivier jusqu'au point ③.

Étaient absents : M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie.

M. AUZOU Jean-Paul est élu secrétaire de séance.

**N°2024-64 Objet : Dotation de Solidarité Urbaine 2023 - Rapport d'utilisation :
pour information du Conseil Municipal.**

La loi n°96-142 du 21 février 1996 fait obligation de présenter au Conseil Municipal avant la fin du second trimestre de chaque année un rapport des actions de Développement Social Urbain entreprises dans la Commune.

Il convient donc de rappeler les diverses actions entreprises en 2023 dans le cadre du Développement Social Urbain, ainsi que leurs modalités, buts et financements.

S'agissant d'une information au Conseil Municipal cette délibération ne donne pas lieu à un vote.

- Vu l'avis de la commission des finances en date du 20 juin 2024 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

- **Prend acte** du rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine 2023, ci-annexé.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20240625-2024-64-DE
Date de télétransmission : 02/07/2024
Date de réception préfecture : 02/07/2024

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le vingt cinq juin, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du dix huit juin dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, M. ISIDORE Philippe, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne, M. GIN William (arrivé au point ③ de l'ordre du jour).

Étaient excusés : Mme DEWALLE Laurence qui avait donné pouvoir à M. LEPRETRE Maxime, M. CHASSOT Christian qui avait donné pouvoir à M. LIEVENS Mathieu, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle qui avait donné pouvoir à Mme MAUROUARD Valérie, M. GIN William qui avait donné pouvoir à M. BARBARIN Olivier jusqu'au point ③.

Étaient absents : M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie.

M. AUZOU Jean-Paul est élu secrétaire de séance.

N°2024-65 Objet : Subventions aux associations : état complémentaire 2024 n°1.

Lors du Conseil Municipal du 4 avril 2024 un état récapitulatif des subventions aux associations a été approuvé. Il convient maintenant d'établir un nouvel état complémentaire comme suit :

Imputations	Libellés	Montants
65748-024	Musée Argos	200,00 €
65748-024	La coulée verte	500,00 €
65748-024	Fit & Lift	500,00 €
65748-024	Comité Local des ACPG CATM TOE et veuves de Le Portel	-1200,00 €
65748-024	Amicale des anciens combattants veuves OPEX Porteloise	1700,00 €
	TOTAL	1700,00 €

- Vu l'état récapitulatif des subventions annexé au Budget Primitif 2024,
- Vu l'état ci-dessus,
- Vu l'avis de la commission finances en date du 20 juin 2024,

Comme d'habitude, les Elus membres de l'une de ces Associations sont invités à ne pas participer au vote et à sortir de la salle,

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer, sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- D'approuver cet état complémentaire, les crédits étant prévus dans la décision modificative n°1 du budget ville 2024.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 26

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN

Maire du Portel

Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20240625-2024-65-DE
Date de télétransmission : 02/07/2024
Date de réception préfecture : 02/07/2024

DATE D’AFFICHAGE : 27/06/2024

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le vingt cinq juin, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du dix huit juin dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, M. ISIDORE Philippe, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne, M. GIN William (arrivé au point ③ de l'ordre du jour).

Étaient excusés : Mme DEWALLE Laurence qui avait donné pouvoir à M. LEPRETRE Maxime, M. CHASSOT Christian qui avait donné pouvoir à M. LIEVENS Mathieu, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle qui avait donné pouvoir à Mme MAUROUARD Valérie, M. GIN William qui avait donné pouvoir à M. BARBARIN Olivier jusqu'au point ③.

Étaient absents : M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie.

M. AUZOU Jean-Paul est élu secrétaire de séance.

N°2024-66 Objet : Signature d'une convention d'objectifs et de moyens entre la Commune et le Centre Social Espace Carnot.

Conformément aux dispositions législatives en vigueur, les collectivités locales sont obligées de définir la contrepartie de la subvention allouée aux associations et de formaliser avec les bénéficiaires leur engagement réciproque dans le cadre de conventions.

C'est dans ce contexte, qu'il est proposé au Conseil Municipal d'approuver la signature d'une convention d'objectifs et de moyens entre la Commune et le Centre Social Espace Carnot.

La présente convention d'objectifs et de moyens détermine les engagements de chacun, les dispositions financières, les modalités de versement de la subvention, les modalités de contrôle financier.

Elle est conclue pour l'exercice budgétaire 2024.

- Considérant que le Conseil Municipal a décidé d'attribuer une subvention à l'Association du Centre Social Espace Carnot pour l'exercice 2024 d'un montant de 171.500 Euros.

- Considérant que la convention a été transmise à tous les conseillers municipaux,

- Vu l'avis de la commission des finances en date du 20 juin 2024 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer, sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention d'objectifs et de moyens régissant les relations entre la Commune et le Centre Social Espace Carnot, pour l'exercice budgétaire 2024, telle que ci-annexée.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 26

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20240625-2024-66-DE
Date de télétransmission : 02/07/2024
Date de réception préfecture : 02/07/2024

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le vingt cinq juin, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du dix huit juin dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, M. ISIDORE Philippe, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne, M. GIN William (arrivé au point ③ de l'ordre du jour).

Étaient excusés : Mme DEWALLE Laurence qui avait donné pouvoir à M. LEPRETRE Maxime, M. CHASSOT Christian qui avait donné pouvoir à M. LIEVENS Mathieu, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle qui avait donné pouvoir à Mme MAUROUARD Valérie, M. GIN William qui avait donné pouvoir à M. BARBARIN Olivier jusqu'au point ③.

Étaient absents : M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie.

M. AUZOU Jean-Paul est élu secrétaire de séance.

N°2024-67 Objet : Modification du tableau des effectifs.

Le tableau des effectifs, annexé au Budget Primitif de la Ville, reprend tous les postes dont le Conseil Municipal autorise l'ouverture ou la suppression au cours de l'année. C'est au Maire qu'il revient ensuite de pourvoir ces postes.

Aussi, afin de permettre l'avancement d'un agent ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,
Sur proposition de Monsieur le Maire,
DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

de créer le poste suivant :

FILIÈRE TECHNIQUE

Technicien principal de 1ère classe : 1

Conformément au tableau des effectifs ci-annexé.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 26

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20240625-2024-67-DE
Date de télétransmission : 02/07/2024
Date de réception préfecture : 02/07/2024

DATE D’AFFICHAGE : 27/06/2024

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le vingt cinq juin, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du dix huit juin dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, M. ISIDORE Philippe, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne, M. GIN William (arrivé au point ③ de l'ordre du jour).

Étaient excusés : Mme DEWALLE Laurence qui avait donné pouvoir à M. LEPRETRE Maxime, M. CHASSOT Christian qui avait donné pouvoir à M. LIEVENS Mathieu, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle qui avait donné pouvoir à Mme MAUROUARD Valérie, M. GIN William qui avait donné pouvoir à M. BARBARIN Olivier jusqu'au point ③.

Étaient absents : M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie.

M. AUZOU Jean-Paul est élu secrétaire de séance.

N°2024-68 Objet : Augmentation de la prime annuelle au personnel communal contractuel de droit privé recruté sous contrat Adulte Relais.

Dans un contexte socio économique difficile, il est proposé d'augmenter la prime annuelle allouée aux agents recrutés sous contrat adulte relais qui accomplissent des tâches pour le compte de la commune depuis plus de deux ans.

Cette prime annuelle sera versée en deux fractions l'une en juin, l'autre en novembre, et proratisée en fonction du temps de travail. Liée à des critères d'appréciation professionnelle évoqués lors d'un entretien annuel, cette prime ne sera pas reconductible automatiquement d'une année sur l'autre.

- Vu le code du travail notamment les articles L5134-100 à L5134-107 et D5134-145 à D5134-156 régissant les dispositions réglementaires liées au contrat adulte-relais,

- Vu la délibération n°2021-57 en date du 29 juin 2021, portant sur la création de la prime semestrielle pour les agents recrutés sous contrat adulte-relais,

- Vu l'avis de la commission des finances en date du 20 juin 2024,

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer, sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- d'augmenter la prime exceptionnelle au personnel de droit privé bénéficiant d'un contrat adulte relais à hauteur de 1.150 € bruts,

- de fixer le montant de la prime exceptionnelle de la manière suivante : 650 Euros brut versés en juin, et 500 € bruts versés en novembre,

- de réduire le montant proportionnellement au temps de travail,

- d'inscrire chaque année les crédits correspondant au chapitre 012 du budget,

- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder à toutes les formalités y afférentes.

La présente délibération annule et remplace la délibération n°2021-57 en date du 29 juin 2021

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 26

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20240625-2024-68-DE
Date de télétransmission : 02/07/2024
Date de réception préfecture : 02/07/2024

DATE D’AFFICHAGE : 27/06/2024

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le vingt cinq juin, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du dix huit juin dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, M. ISIDORE Philippe, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne, M. GIN William (arrivé au point ③ de l'ordre du jour).

Étaient excusés : Mme DEWALLE Laurence qui avait donné pouvoir à M. LEPRETRE Maxime, M. CHASSOT Christian qui avait donné pouvoir à M. LIEVENS Mathieu, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle qui avait donné pouvoir à Mme MAUROUARD Valérie, M. GIN William qui avait donné pouvoir à M. BARBARIN Olivier jusqu'au point ③.

Étaient absents : M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie.

M. AUZOU Jean-Paul est élu secrétaire de séance.

N°2024-69 Objet : Remboursement d'effets personnels à un agent.

Le 4 avril 2024, lors d'un accident du travail, un verre de lunette d'un agent a été cassé.

Après divers contacts auprès des Compagnies d'Assurance de la Ville, il s'est avéré que ce risque n'était pas couvert par celles-ci et que le remboursement de cet équipement ne pouvait être assuré.

- Vu l'avis de la Commission Finances en date du 20 juin 2024 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,
Sur proposition de Monsieur le Maire,
DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **de prendre en charge**, à titre exceptionnel, cette dépense, à savoir le remplacement du verre de lunette cassé, de Madame Christine FILLON, pour un montant de **319 Euros**, base du devis du fournisseur.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 26

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20240625-2024-69-DE
Date de télétransmission : 02/07/2024
Date de réception préfecture : 02/07/2024

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le vingt cinq juin, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du dix huit juin dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Etaient présents : M. LIEVENS Mathieu, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, M. ISIDORE Philippe, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne, M. GIN William (arrivé au point ③ de l'ordre du jour).

Etaient excusés : Mme DEWALLE Laurence qui avait donné pouvoir à M. LEPRETRE Maxime, M. CHASSOT Christian qui avait donné pouvoir à M. LIEVENS Mathieu, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle qui avait donné pouvoir à Mme MAUROUARD Valérie, M. GIN William qui avait donné pouvoir à M. BARBARIN Olivier jusqu'au point ③.

Etaient absents : M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie.

M. AUZOU Jean-Paul est élu secrétaire de séance.

N°2024-70 Objet : Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux d'effacement des réseaux avec la FDE rue Coppin : phase II.

Il est prévu de passer une convention avec la Fédération Départementale de l'Energie pour déterminer les modalités d'organisation et de mise en œuvre d'une maîtrise d'ouvrage unique pour la réalisation de travaux d'effacement des réseaux de distribution électrique basse tension, d'éclairage public et de communications électroniques rue Coppin – phase II. Le maître d'ouvrage unique est la Collectivité de Le Portel.

Cette convention a pour objet de préciser :

- le contenu de la mission du maître d'ouvrage unique ;
- la répartition financière entre les parties des coûts afférents à la réalisation de l'opération :
 - * La FDE procédera au remboursement de l'intégralité des dépenses exposées par la Collectivité afférentes à l'effacement du réseau public de distribution d'électricité et du réseau d'éclairage public.
 - * La Collectivité participera à l'opération dans les proportions suivantes :
 - 67 % du coût de l'opération pour les travaux d'effacement du réseau public de distribution d'électricité ;
 - 67 % du coût de l'opération pour les travaux concernant l'effacement du réseaux d'éclairage public.

Le montant de cette participation sera déterminé avec exactitude à la réception du décompte définitif des entreprises.

Le montant des travaux est estimé à 18.124,40 euros HT

La participation de la commune est de 12.143,40 euros HT

- Considérant que le projet de convention a été transmis à tous les conseillers municipaux ;

- Vu l'avis de la commission des finances en date du 20 juin 2024 ;

- Vu l'avis de la commission travaux, urbanisme, voirie et cadre de vie en date du 21 juin 2024 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer, sur proposition de Monsieur l'Adjoint au Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- d'approuver la réalisation des travaux d'effacement des réseaux électriques basse tension et éclairage public de la rue Coppin - phase II - avec une participation de la commune de 12.143,40 euros HT;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 26

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20240625-2024-70-DE
Date de télétransmission : 02/07/2024
Date de réception préfecture : 02/07/2024



Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental

DATE D'AFFICHAGE : 27/06/2024

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le vingt cinq juin, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du dix huit juin dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, M. ISIDORE Philippe, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne, M. GIN William (arrivé au point ③ de l'ordre du jour).

Étaient excusés : Mme DEWALLE Laurence qui avait donné pouvoir à M. LEPRETRE Maxime, M. CHASSOT Christian qui avait donné pouvoir à M. LIEVENS Mathieu, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle qui avait donné pouvoir à Mme MAUROUARD Valérie, M. GIN William qui avait donné pouvoir à M. BARBARIN Olivier jusqu'au point ③.

Étaient absents : M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie.

M. AUZOU Jean-Paul est élu secrétaire de séance.

N°2024-71 Objet : Convention de transfert de maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de travaux d'effacement des réseaux avec la FDE rue de la Neuville : phase IV.

Il est prévu de passer une convention avec la Fédération Départementale de l'Energie pour déterminer les modalités d'organisation et de mise en œuvre d'une maîtrise d'ouvrage unique pour la réalisation de travaux d'effacement des réseaux de distribution électrique basse tension, d'éclairage public et de communications électroniques rue de la Neuville – phase IV.

Le maître d'ouvrage unique est la Collectivité de Le Portel.

Cette convention a pour objet de préciser :

- le contenu de la mission du maître d'ouvrage unique ;
- la répartition financière entre les parties des coûts afférents à la réalisation de l'opération :
 - * La FDE procédera au remboursement de l'intégralité des dépenses exposées par la Collectivité afférentes à l'effacement du réseau public de distribution d'électricité et du réseau d'éclairage public.
 - * La Collectivité participera à l'opération dans les proportions suivantes :
 - 26 % du coût de l'opération pour les travaux d'effacement du réseau public de distribution d'électricité ;
 - 26 % du coût de l'opération pour les travaux concernant l'effacement du réseau d'éclairage public.

Le montant de cette participation sera déterminé avec exactitude à la réception du décompte définitif des entreprises.

Le montant des travaux est estimé à 38.966,36 euros HT

La participation de la commune est de 10.131,36 euros HT

- Considérant que le projet de convention a été transmis à tous les conseillers municipaux ;
- Vu l'avis de la commission des finances en date du 20 juin 2024 ;
- Vu l'avis de la commission travaux, urbanisme, voirie et cadre de vie en date du 21 juin 2024 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer, sur proposition de Monsieur l'Adjoint au Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- d'approuver la réalisation des travaux d'effacement des réseaux électriques basse tension et éclairage public de la rue de la Neuville – phase IV avec une participation de la commune de 10.131,36 euros HT.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 26

Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20240625-2024-71-DE
Date de télétransmission : 02/07/2024
Date de réception préfecture : 02/07/2024



Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le vingt cinq juin, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du dix huit juin dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, M. ISIDORE Philippe, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne, M. GIN William (arrivé au point ③ de l'ordre du jour).

Étaient excusés : Mme DEWALLE Laurence qui avait donné pouvoir à M. LEPRETRE Maxime, M. CHASSOT Christian qui avait donné pouvoir à M. LIEVENS Mathieu, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle qui avait donné pouvoir à Mme MAUROUARD Valérie, M. GIN William qui avait donné pouvoir à M. BARBARIN Olivier jusqu'au point ③.

Étaient absents : M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie.

M. AUZOU Jean-Paul est élu secrétaire de séance.

**N°2024-72 Objet : Convention de co-maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du schéma vélo
Avenue de Béthune – avec la Communauté d'Agglomération du Boulonnais.**

Dans le cadre du plan de déplacement urbain (DPU), il est prévu de passer une convention avec la Communauté d'Agglomération du Boulonnais ayant pour objet de déléguer la maîtrise d'ouvrage des aménagements du Schéma Directeur Cyclable (SDC) concernant l'avenue de Béthune.

La maîtrise d'ouvrage unique de l'opération est assurée par la Commune de Le Portel.

Le financement de la Communauté d'Agglomération du Boulonnais sera uniquement lié aux aménagements pour le SDC.

Le montant des travaux est estimé à 634.710,50 € HT.

Les participations sont fixées comme suit :

- CAB : 295.860,00 € HT

- Commune : 338.850,50 € HT.

- Considérant que le projet de convention a été transmis à tous les conseillers municipaux sur Dropbox ;

- Vu l'avis de la commission finances en date du 21 juin 2024 ;

- Vu l'avis de la commission travaux, urbanisme, voirie et cadre de vie en date du 21 juin 2024 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer, sur proposition de Monsieur l'Adjoint au Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- d'approuver la convention avec la Communauté d'Agglomération du Boulonnais pour la co-maîtrise d'ouvrage pour la mise en œuvre du schéma vélo – avenue de Béthune aux conditions reprises ci-dessus ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 26

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20240702-2024-72-DE
Date de télétransmission : 02/07/2024
Date de réception préfecture : 02/07/2024

DATE D’AFFICHAGE : 27/06/2024

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le vingt cinq juin, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du dix huit juin dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, M. ISIDORE Philippe, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne, M. GIN William (arrivé au point ③ de l'ordre du jour).

Étaient excusés : Mme DEWALLE Laurence qui avait donné pouvoir à M. LEPRETRE Maxime, M. CHASSOT Christian qui avait donné pouvoir à M. LIEVENS Mathieu, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle qui avait donné pouvoir à Mme MAUROUARD Valérie, M. GIN William qui avait donné pouvoir à M. BARBARIN Olivier jusqu'au point ③.

Étaient absents : M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie.

M. AUZOU Jean-Paul est élu secrétaire de séance.

**N°2024-73 Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement - Demande d'enregistrement pour l'aménagement d'un atelier de mareyage par la SAS CRMJ prestations :
Avis du Conseil Municipal.**

La SAS CRMJ PRESTATIONS a déposé une demande d'enregistrement pour l'aménagement d'un atelier de mareyage à Boulogne-sur-Mer.

Cette demande est soumise au régime de l'enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement.

La consultation se déroulera du 13 mai au 10 juin 2024 inclus et le dossier sera mis à la disposition du public à la Mairie de Boulogne-sur-Mer.

L'avis du Conseil Municipal est sollicité sur ce dossier.

- Vu l'arrêté préfectoral en date du 8 avril 2024 concernant la consultation pour la demande d'enregistrement par la SAS CRMJ PRESTATIONS pour l'aménagement d'un atelier de mareyage à Boulogne-sur-Mer ;

- Vu l'avis de la commission travaux, urbanisme, voirie et cadre de vie en date du 21 juin 2024 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur l'Adjoint au Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- de donner un avis favorable au dossier présenté.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 26

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20240625-2024-73-DE
Date de télétransmission : 02/07/2024
Date de réception préfecture : 02/07/2024

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le vingt cinq juin, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du dix huit juin dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, M. ISIDORE Philippe, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne, M. GIN William (arrivé au point ③ de l'ordre du jour).

Étaient excusés : Mme DEWALLE Laurence qui avait donné pouvoir à M. LEPRETRE Maxime, M. CHASSOT Christian qui avait donné pouvoir à M. LIEVENS Mathieu, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle qui avait donné pouvoir à Mme MAUROUARD Valérie, M. GIN William qui avait donné pouvoir à M. BARBARIN Olivier jusqu'au point ③.

Étaient absents : M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie.

M. AUZOU Jean-Paul est élu secrétaire de séance.

N°2024-74 Objet : Vente amiable d'un l'immeuble 60 rue Carnot.

Il est prévu la vente amiable à _____, de l'immeuble sis 60 rue Carnot, cadastré AH 21 pour 109 m² et appartenant à la Commune de LE PORTEL.

Le montant de la vente est fixé à 93.000 €, les frais de notaire étant à la charge de l'acquéreur.

Ce montant est inférieur au montant de l'estimation des Domaines car les différentes estimations des agences immobilières étaient entre 80.000 et 90.000 € et du notaire entre 53.000 et 56.000 €. Le bien a donc été mis en vente au prix de 95.000 € et les autres offres s'élevaient à 85.000 € (2 offres) et 86.000 €.

C'est donc l'offre la plus élevée de _____ qui a été retenue.

- Vu l'avis des domaines en date du 17 mai 2024 ;
- Considérant que le plan cadastral et l'avis des domaines ont été transmis à tous les conseillers municipaux ;
- Vu l'avis de la commission des finances en date du 20 juin 2024 ;
- Vu l'avis de la commission travaux, urbanisme, voirie et cadre de vie en date du 21 juin 2024 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer, sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- d'approuver la vente amiable à _____, de l'immeuble sis 60 rue Carnot, cadastré AH 21 pour 109 m² pour un montant de 93.000 € + frais de notaire ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 26

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20240625-2024-74-DE
Date de télétransmission : 02/07/2024
Date de réception préfecture : 02/07/2024

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le vingt cinq juin, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du dix huit juin dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, M. ISIDORE Philippe, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne, M. GIN William (arrivé au point ③ de l'ordre du jour).

Étaient excusés : Mme DEWALLE Laurence qui avait donné pouvoir à M. LEPRETRE Maxime, M. CHASSOT Christian qui avait donné pouvoir à M. LIEVENS Mathieu, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle qui avait donné pouvoir à Mme MAUROUARD Valérie, M. GIN William qui avait donné pouvoir à M. BARBARIN Olivier jusqu'au point ③.

Étaient absents : M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie.

M. AUZOU Jean-Paul est élu secrétaire de séance.

N°2024-75 Objet : Vente amiable de 3 logements sis « site de l'école Camus ».

Par délibération en date du 3 octobre 2023, le Conseil Municipal a approuvé la mise en vente de 3 logements sis rue des Canadiens - groupe scolaire « Camus - Calmette ».

Une délibération a été prise lors de la séance du Conseil Municipal du 4 avril 2024, suite à l'avis favorable de Monsieur le Sous-Préfet en date du 27 mars 2024, pour la désaffectation et le déclassement du foncier.

Les 3 logements ont ainsi été ainsi mis en vente et des propositions ont été reçues pour :

- le logement n°1 : inoccupé, repris sur le plan ci-annexé et cadastré AD 900 pour 574 m².

Proposition d'achat de

au prix de 80.000 €.

- le logement n°2 : inoccupé, repris sur le plan ci-annexé et cadastré AD 899 pour 356 m².

Proposition d'achat de

au prix de 80 000 €.

- le logement n°3 : inoccupé, repris sur le plan ci-annexé et cadastré AD 898 pour 390 m².

Proposition d'achat de

au prix de 80 000 €.

- Vu l'avis des domaines en date du 12 décembre 2023 ;

- Considérant que le plan cadastral et l'avis des domaines ont été transmis à tous les conseillers municipaux ;

- Vu l'avis de la commission des finances en date du 20 juin 2024 ;

- Vu l'avis de la commission travaux, urbanisme, voirie et cadre de vie en date du 21 juin 2024 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer, sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- d'approuver les offres d'achat reprises ci-dessus, les frais de notaire étant à la charge des acquéreurs ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'adjoint délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 26

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20240625-2024-75-DE
Date de télétransmission : 02/07/2024
Date de réception préfecture : 02/07/2024

DATE D'AFFICHAGE : 27/06/2024

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le vingt cinq juin, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du dix huit juin dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, M. ISIDORE Philippe, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne, M. GIN William (arrivé au point ③ de l'ordre du jour).

Étaient excusés : Mme DEWALLE Laurence qui avait donné pouvoir à M. LEPRETRE Maxime, M. CHASSOT Christian qui avait donné pouvoir à M. LIEVENS Mathieu, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle qui avait donné pouvoir à Mme MAUROUARD Valérie, M. GIN William qui avait donné pouvoir à M. BARBARIN Olivier jusqu'au point ③.

Étaient absents : M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie.

M. AUZOU Jean-Paul est élu secrétaire de séance.

N°2024-76 Objet : Exploitation des installations de chauffage des bâtiments communaux : avenant.

Il est prévu de passer un avenant au marché d'exploitation des installations de chauffage passé avec l'entreprise DALKIA. Cet avenant a pour objet :

- de supprimer les redevances P2 et P3 du site Maison des Associations suite à la vente ;
- d'intégrer au P3 du marché la plus-value pour le remplacement de la canalisation gaz enterrée de la salle Humez ;

- d'intégrer au P3 du marché la mise en place en télégestion, afin de permettre un meilleur pilotage et une diminution des consommations des installations des Serres, des Ateliers Municipaux, de la Maison de la Petite Enfance et de la salle Yves Montand ;

- d'intégrer au P3 du marché le matériel de climatisation de la salle informatique du site Espace Carnot ;
- d'intégrer au marché les redevances P2 et P3 pour la prise en compte des nouvelles installations des vestiaires stade André Lefèvre ;

- de prendre en compte la suppression des redevances P2 et P3 du site Conciergerie Mairie rue Carnot ;

- d'acter une révision des NB's selon le tableau repris dans l'avenant ci-annexé pour réajustement des cibles en fonction des consommations des 3 dernières années et des investissements réalisés et qui entraîne une moins-value P1 globale de : -30.406,12 € HT

L'avenant entrera en vigueur au 28/12/23 pour le point1 et au 1/07/24 pour les points 2 à 7.

- Vu l'avis de la commission des finances en date du 20 juin 2024 ;
- Vu l'avis de la commission travaux, urbanisme, voirie et cadre de vie en date du 21 juin 2024 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer, sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- d'approuver le projet d'avenant concernant le marché d'exploitation des installations de chauffage passé avec la société DALKIA tel que défini ci-dessus,

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 26

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20240625-2024-76-DE
Date de télétransmission : 02/07/2024
Date de réception préfecture : 02/07/2024

DATE D’AFFICHAGE : 27/06/2024

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le vingt cinq juin, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du dix huit juin dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, M. ISIDORE Philippe, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne, M. GIN William (arrivé au point ③ de l'ordre du jour).

Étaient excusés : Mme DEWALLE Laurence qui avait donné pouvoir à M. LEPRETRE Maxime, M. CHASSOT Christian qui avait donné pouvoir à M. LIEVENS Mathieu, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle qui avait donné pouvoir à Mme MAUROUARD Valérie, M. GIN William qui avait donné pouvoir à M. BARBARIN Olivier jusqu'au point ③.

Étaient absents : M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie.

M. AUZOU Jean-Paul est élu secrétaire de séance.

N°2024-77 Objet : Autorisation d'occupation temporaire pour l'aménagement et l'exploitation d'une parcelle de terrain située « descente de la plage – perré Nord ».

Le « Bar de la Plage » situé sur le domaine public communal est exploité par Monsieur Eric BOUTTE par convention d'occupation précaire qui a pris fin de fait au 31 mars 2024. Une autorisation temporaire lui a été accordée pour l'exploitation jusqu'au 30 septembre 2024.

Passée cette date, il sera tenu de libérer le terrain et de démonter à ses frais les constructions et installations existantes.

De ce fait, il est prévu de lancer une nouvelle consultation sous forme de marché à procédure adaptée pour une autorisation d'occupation temporaire pour l'aménagement et l'exploitation de la parcelle de terrain située « descente de la plage – perré Nord ».

La parcelle devra accueillir au minimum 1 bar restaurant avec terrasses et 2 activités accessoires de vente à emporter de glaces, crêpes, gaufres et d'articles de plage et souvenirs.

Cette autorisation d'occupation temporaire aura une durée de 15 ans à compter de la notification.

- Considérant que le cahier des charges a été transmis à tous les conseillers municipaux sur Dropbox ;

- Vu l'avis de la commission travaux, urbanisme, voirie et cadre de vie en date du 21 juin 2024 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer, sur proposition de Madame la Conseillère Municipale,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- d'approuver le lancement d'une consultation sous forme de marché à procédure adaptée pour une autorisation d'occupation temporaire pour l'aménagement et l'exploitation d'une parcelle de terrain située « descente de la plage – perré Nord » ;

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 26

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20240625-2024-77-DE
Date de télétransmission : 02/07/2024
Date de réception préfecture : 02/07/2024

DATE D’AFFICHAGE : 27/06/2024

VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le vingt cinq juin, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du dix huit juin dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, M. ISIDORE Philippe, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne, M. GIN William (arrivé au point ③ de l'ordre du jour).

Étaient excusés : Mme DEWALLE Laurence qui avait donné pouvoir à M. LEPRETRE Maxime, M. CHASSOT Christian qui avait donné pouvoir à M. LIEVENS Mathieu, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle qui avait donné pouvoir à Mme MAUROUARD Valérie, M. GIN William qui avait donné pouvoir à M. BARBARIN Olivier jusqu'au point ③.

Étaient absents : M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie.

M. AUZOU Jean-Paul est élu secrétaire de séance.

N°2024-78 **Objet** : « Architectures et couleurs porteloises » : Attribution d'une subvention par la Commune
à

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à domiciliés, pour un immeuble sis

à LE PORTEL. L'aide de la Ville s'établit comme suit :

Montant des travaux	41.706,16 Euros	H.T.	Mise en peinture
Montant des travaux subventionnables	4.798,95 Euros	H.T.	des façades
Aide de la Ville	760 Euros		

- Vu l'avis de la commission Finances en date du 20 juin 2024 ;

- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 21 juin 2024 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **760 Euros** à

domiciliés, pour un immeuble sis à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 26

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



VILLE DU PORTEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt quatre, le vingt cinq juin, à dix huit heures, le Conseil Municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. BARBARIN Olivier, Maire, à la suite de la convocation en date du dix huit juin dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : M. LIEVENS Mathieu, M. LEPRETRE Maxime, Mme CAZIER Suzanne, M. COPPIN Pierre, Mme BOURGAIN Geneviève, M. DUVAL Jean-Yves, Mme LENGAGNE Stéphanie, M. DOUCHET André, M. POTIER Joël, M. LEDEZ Jean-Pierre, M. LELIEVRE Michel, M. VINCENT Jean-Louis, Mme GRIGNON Christine, Mme LAMARRE-CROMMAR Laure, Mme LEMAIRE Nathalie, M. ISIDORE Philippe, Mme MAUROUARD Valérie, Mme REBAH Juliette, Mme ROUTIER-WADOUX Emmanuelle, M. AUZOU Jean-Paul, Mme MONTEIRO Marie Evelyne, M. GIN William (arrivé au point ③ de l'ordre du jour).

Étaient excusés : Mme DEWALLE Laurence qui avait donné pouvoir à M. LEPRETRE Maxime, M. CHASSOT Christian qui avait donné pouvoir à M. LIEVENS Mathieu, Mme SUSAN-BOURGAIN Christèle qui avait donné pouvoir à Mme MAUROUARD Valérie, M. GIN William qui avait donné pouvoir à M. BARBARIN Olivier jusqu'au point ③.

Étaient absents : M. MARIETTE Patrick, M. FEUTRY Laurent, Mme DESCAMPS-LEMAGNEN Elodie.

M. AUZOU Jean-Paul est élu secrétaire de séance.

N°2024-79 Objet : « Architectures et couleurs porteloises » : Attribution d'une subvention par la Commune
à

Dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », il est prévu d'accorder une subvention municipale à domicilié à LE PORTEL. L'aide de la Ville s'établit comme suit :

Montant des travaux	3.900 Euros	H.T.	Mise en peinture
Montant des travaux subventionnables	3.900 Euros	H.T.	façade
Aide de la Ville	760 Euros		

- Vu l'avis de la commission Finances en date du 20 juin 2024 ;
- Vu l'avis de la Commission Travaux, Urbanisme, Voirie et Cadre de Vie en date du 21 juin 2024 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL, invité à délibérer,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés,

- **d'accorder** une subvention d'un montant de **760 Euros** à domicilié

à LE PORTEL, dans le cadre de l'opération « Architectures et Couleurs Porteloises », conformément à la convention d'aide municipale d'accompagnement du document conseil « Architectures et Couleurs Porteloises » en date du 13 décembre 2022.

- **d'autoriser** Monsieur le Maire ou l'Adjoint Délégué à signer tous les actes en découlant.

Résultat des votes : Contre : /
Abstention(s) : /
Pour : 26

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait certifié conforme au registre

Olivier BARBARIN
Maire du Portel
Conseiller Départemental



Accusé de réception en préfecture
062-216206672-20240625-2024-79-DE
Date de télétransmission : 02/07/2024
Date de réception préfecture : 02/07/2024

